TERTIAIRE · RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des équipements adaptés à votre activité.

Des dépenses mieux maîtrisées.

ECOCEO étudie vos installations et prépare les financements CEE pour les opérations éligibles. Chauffage hybride, GTB, ventilation et déstratification répondent à des besoins distincts du bâtiment.

Bureau d'études & Mandataire CEE

Hybridation, ventilation et déstratification acceptées : 100 % sur le périmètre du devis. GTB : financement distinct et reste à charge précisé. Conditions et exclusions dans l'offre.

FINANCEMENT CEE

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Grâce au financement CEE, pour les opérations éligibles et validées.

Pour les opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis. GTB : financement CEE partiel. Reste à charge précisé avant votre engagement.

Hybridation · GTB · Déstratification · VMC

01

NOTRE MÉTIER

Partir des usages pour définir les priorités.

> Identifier les gains, maîtriser les charges et mobiliser le financement CEE.

01 · BUREAU D'ÉTUDES
Identifier les gains

02 · MANDATAIRE CEE
Mobiliser le financement CEE

VOS BÂTIMENTS

Au service du patrimoine tertiaire

ECOCEO accompagne les acteurs du tertiaire à l'échelle nationale, sur les bâtiments chauffés. Chaque projet tient compte de l'activité, de l'occupation et des contraintes propres au site.

Bureaux · Commerces · Hôtels · Enseignement · Collectivités · Équipements sportifs · Logistique

Les justificatifs et les contrôles sont préparés selon les exigences applicables. Le PNCEE instruit et contrôle le dispositif ; ECOCEO n'agit pas en son nom.



Bureau d'études

Nous analysons les consommations, les usages et les installations pour justifier le dimensionnement et préparer l'intégration des équipements.



Mandataire CEE

Nous examinons l'éligibilité, préparons les demandes de prise en charge et suivons les dossiers dans le cadre du mandat confié.

Hybridation, déstratification et VMC : prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, selon devis. Pour la GTB, les CEE réduisent le coût du projet ; un reste à charge est à prévoir. Ces conditions sont précisées avant votre engagement.

Moins consommer. Mieux investir.

Une solution justifiée, un périmètre défini et un financement explicite. Les gains dépendent du site et de ses usages ; aucun taux forfaitaire d'économies n'est garanti.

Bureaux & commerces

Réduire les charges de chauffage et de ventilation des surfaces accueillant du public ou des équipes.

Hôtels & enseignement

Maîtriser les consommations des bâtiments à forte occupation, sans dégrader le confort des occupants.

Collectivités & logistique

Moderniser les équipements des grands volumes chauffés, notamment sportifs ou logistiques.



Pompes à chaleur



Chaudière THPE

02 — LA SOLUTION HYBRIDATION

Renouveler la production de chaleur avec une configuration justifiée.

PAC air/eau et chaudière neuve fonctionnent de manière coordonnée. Les températures du réseau, les puissances et les usages définissent leur contribution. L'étude compare combustible, électricité et coûts d'exploitation.

Deux équipements coordonnés

La chaudière assure l'appoint selon les besoins du bâtiment. Le pilotage coordonne les deux équipements en fonction des conditions de fonctionnement et de l'exploitation. Leur complémentarité est définie par l'étude technique.

Un gain étudié pour votre site

L'étude compare les consommations de combustible et d'électricité ainsi que leurs coûts, pour apprécier le gain attendu propre à chaque bâtiment. Les puissances, les températures de fonctionnement et les usages orientent le dimensionnement.

VOTRE BÉNÉFICE

Des charges mieux maîtrisées

01	Réduire les dépenses	Diminuer les consommations et les dépenses de chauffage en tenant compte du gaz, du fioul, de l'électricité, des usages et des conditions d'exploitation.
02	Moderniser la chaufferie	Renouveler les équipements grâce aux CEE et améliorer la performance énergétique de l'installation existante, selon le périmètre retenu dans l'offre.
03	Production adaptée	Maintenir une production de chauffage adaptée aux besoins de l'activité. Le dimensionnement, la régulation et l'entretien contribuent à la continuité du service.

TERTIAIRE · FICHE CEE

BAT-TH-163

PAC collective air/eau

La fiche valorise les pompes à chaleur. La chaudière fait partie de l'offre d'hybridation ; elle n'est pas valorisée séparément au titre de cette fiche. La prise en charge concerne les opérations éligibles et validées, dans le périmètre du devis.

03 — GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT

GTB

Gestion technique du bâtiment

Horaires · Consignes · Suivi du fonctionnement

Faire fonctionner les équipements quand le bâtiment en a besoin.

Piloter les horaires et les consignes permet de limiter les consommations inutiles. Le fonctionnement des équipements est adapté à l'occupation et aux besoins réels du bâtiment, tout en préservant le confort nécessaire à l'activité.

Décret BACS : les obligations

Le dispositif **BACS** impose l'automatisation et le contrôle de certains bâtiments tertiaires. Dans l'existant concerné : au-delà de 290 kW, obligation depuis le 1er janvier 2025 ; au-delà de 70 kW et jusqu'à 290 kW, au renouvellement du système et au plus tard le 1er janvier 2030.

FICHE CEE ET PÉRIMÈTRE

Un pilotage adapté à votre activité

Tertiaire

BAT-TH-116 Gestion technique du bâtiment (GTB).

ECOCEO examine les installations, les horaires d'utilisation, les consignes et les possibilités de pilotage pour définir une solution adaptée à votre activité.

La conformité BACS et l'éligibilité CEE sont examinées séparément pour chaque bâtiment. Les exemptions et les cas particuliers, notamment les bâtiments neufs, sont étudiés au regard de la réglementation applicable. Une obligation BACS ne suffit pas, à elle seule, à établir l'éligibilité au financement CEE.

CEE et reste à charge

Les CEE peuvent financer une partie de la GTB éligible. Un reste à charge est à prévoir : son montant est précisé au devis après étude et validation du financement. Vous disposez ainsi du périmètre technique et des conditions financières avant de vous engager.

Un projet étudié pour votre bâtiment

Le projet vise à mieux maîtriser les consommations en coordonnant le fonctionnement des équipements concernés. Les horaires et les consignes sont définis en cohérence avec l'exploitation du site.

Aucun coût complémentaire ne peut être engagé ou facturé sans votre accord préalable.

Référence : Code de la construction et de l'habitation, article R. 175-2. Seuils applicables aux systèmes de chauffage ou de climatisation concernés, sous réserve des exemptions prévues par le texte.

04 — DÉSTRATIFICATION DE L'AIR

Ramener la chaleur vers les zones occupées.

01

Le principe

Dans les grands volumes, l'air chaud s'accumule en hauteur. En le ramenant vers la zone occupée, la déstratification limite les écarts de température entre le sol et le plafond et peut réduire les besoins de chauffage.

02

Les locaux concernés

Les grands volumes tertiaires chauffés sont concernés lorsque la hauteur favorise la stratification de l'air. La solution est étudiée selon l'usage du local et les caractéristiques de son chauffage.

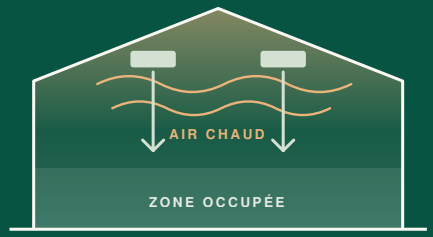
TERTIAIRE · FICHE CEE

BAT-TH-142

Système de déstratification d'air

L'étude vérifie la hauteur, les surfaces, le chauffage existant, l'implantation et la régulation pour confirmer l'éligibilité. Le nombre d'appareils et leur répartition sont adaptés à la configuration du bâtiment et aux contraintes d'exploitation.

Entrepôts logistiques, réserves et locaux de stockage exclus.



PRINCIPE DE REDISTRIBUTION DE L'AIR CHAUD

Le levier d'économies

Mieux utiliser la chaleur déjà produite et limiter les écarts de température pour moins solliciter le chauffage.

Le bénéfice au quotidien

Préserver le confort dans les zones occupées et rechercher une répartition plus homogène de la chaleur.

L'appui des CEE

Prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, selon le périmètre défini au devis.



LA HAUTEUR, UN LEVIER

La chaleur accumulée sous toiture, ramenée vers vos occupants.

La déstratification agit sur la répartition de la chaleur dans le volume chauffé. Son efficacité repose sur une implantation et une régulation adaptées : la disposition des appareils est définie par l'étude du site.

05 — VENTILATION MÉCANIQUE

Dimensionner le renouvellement d’air pour les usages réels.

Une ventilation bien dimensionnée renouvelle l’air nécessaire sans surventiler. Elle contribue à la qualité de l’air intérieur tout en limitant les consommations et les pertes associées au renouvellement d’air. Les CEE soutiennent les installations éligibles.

BAT-TH-125

Simple flux

Adapter les débits aux besoins, notamment par une modulation lorsque la solution le permet, limite les consommations et les pertes liées au renouvellement d’air. Le choix des débits tient compte de l’occupation et de l’usage des espaces.

BAT-TH-126

Double flux

Récupérer une partie de la chaleur de l’air extrait permet de préchauffer l’air neuf et de réduire les besoins de chauffage, tout en assurant le renouvellement d’air. L’échangeur et les débits sont adaptés aux caractéristiques du bâtiment.

Références CEE et étude de l’installation

BAT-TH-125 : ventilation mécanique simple flux à débit constant ou modulé. BAT-TH-126 : ventilation mécanique double flux avec échangeur. L’éligibilité et les caractéristiques requises sont vérifiées selon les fiches du catalogue officiel.

Débits maîtrisés

Dimensionner la ventilation au plus près des besoins évite de surventiler et limite les pertes associées.

Chaleur récupérée

Le double flux préchauffe l’air neuf à partir de l’air extrait pour alléger les besoins de chauffage.

Financement CEE

Prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis.



L’AIR JUSTE, SANS GASPILLAGE

Renouveler l’air nécessaire, récupérer la chaleur.

Le choix technique tient compte des installations existantes, des usages et des besoins de renouvellement d’air. Le dimensionnement, les réglages et l’entretien contribuent à maintenir la performance dans la durée.

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Opérations éligibles et validées, selon devis.

06 — FINANCEMENT

Une offre financière lisible avant engagement.

Les CEE reposent sur une obligation imposée aux fournisseurs d'énergie, qui les conduit à soutenir des travaux d'économies d'énergie. ECOCEO en prépare la mobilisation pour votre projet dans le cadre de sa mission de mandataire. Les gains dépendent du site, des usages, de l'entretien et des prix de l'énergie.

Votre capacité d'investissement préservée

Hybridation, déstratification et VMC : 100 % sur le périmètre éligible et validé au devis. GTB : financement CEE partiel et reste à charge précisé avant votre engagement.

01

La prise en charge

Pour l'hybridation, la déstratification et la VMC, l'offre prévoit une prise en charge à 100 %, sans reste à charge, pour les opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis. Cette présentation ne constitue pas une prise en charge générale de toute intervention sur le bâtiment.

02

Le cas particulier de la GTB

Les CEE peuvent financer une partie de la gestion technique du bâtiment éligible. Le montant restant à votre charge est précisé après étude et validation du financement, avant la signature du devis.

03

Exclusions et dépenses à prévoir

Les prestations financées et les éventuelles exclusions figurent dans votre offre. Aucun coût complémentaire ne peut être engagé ou facturé sans votre accord préalable.

Le raccordement électrique, l'adaptation de la puissance souscrite et l'abonnement électrique relèvent du client. La maintenance peut faire l'objet d'un contrat distinct si vous le souhaitez.

04

Conditions avant engagement

ECOCEO constitue la demande de prise en charge ; les conditions retenues sont intégrées à votre proposition avant la signature du devis. L'éligibilité, le rôle incitatif de l'offre CEE et le calendrier applicable doivent être vérifiés : une simple demande ne réserve pas automatiquement le financement.

La validation préalable du financement ne vaut pas délivrance des CEE, qui intervient après réalisation et instruction du dossier.

La prise en charge est soumise aux conditions d'éligibilité, de dimensionnement, de conformité et de validation précisées dans l'offre.



07 — LE PARCOURS ECOCEO

Préparer les études puis organiser les travaux.

PRÉPARATION DU PROJET

01

Qualifier le bâtiment et l'opération

Un ingénieur examine les installations, les usages et les contraintes du site pour vérifier les conditions d'éligibilité et les opérations envisageables. Les premiers relevés permettent de préparer une proposition adaptée.

02

Étude préalable et dimensionnement

Notre bureau d'études réalise les relevés et formalise la note de dimensionnement : besoins, hypothèses, calculs et puissances. L'étude préalable requise est établie avant l'engagement.

03

Financement et offre CEE

ECOCEO examine les conditions de valorisation et présente le dossier au partenaire CEE. L'offre de prise en charge est formalisée avant l'engagement des travaux ; pour la GTB, le reste à charge est précisé.

04

Périmètre, devis et engagement

Le devis arrête le périmètre financé, les exclusions et les modalités d'engagement. Après validation des conditions, l'opération est engagée.

RÉALISATION ET SUIVI

05

Préparation du chantier

Le conducteur de travaux prépare avec vos équipes et votre exploitant les accès, le calendrier et l'organisation des interventions. La continuité d'activité est prise en compte dans la préparation du chantier.

06

Travaux et mise en service

Les travaux sont réalisés selon le périmètre convenu, avec installation et réglages. La mise en service des PAC et chaudières est assurée par le fabricant ou son service agréé, conformément à l'offre.

07

Contrôles de l'opération

Les contrôles applicables sont réalisés par un organisme d'inspection indépendant accrédité par le COFRAC lorsque requis. Les éventuels écarts sont traités avant la finalisation.

08

Finalisation et suivi

Après les contrôles requis et leur résultat satisfaisant, ECOCEO vérifie la complétude du dossier et suit sa validation ainsi que le financement, selon les modalités convenues.

À NOUS TRANSMETTRE POUR PRÉPARER L'ÉTUDE

Votre bâtiment

Adresse, usage, surfaces chauffées, hauteurs et année de construction.

Vos installations

Énergie, puissances, chauffage, climatisation, ventilation, consommations et factures.

Documents et contacts

Plans, contrats d'entretien, études existantes et contact technique ou exploitant.

TERTIAIRE

Identifions vos économies de demain.

Transmettez-nous vos consommations et les informations du site. Nous étudions les économies possibles et les financements CEE mobilisables, puis préparons une proposition adaptée à votre bâtiment et aux besoins de votre activité.

BUREAU D'ÉTUDES

Une étude des consommations, des installations et des usages pour définir une solution adaptée à votre bâtiment, avec vos équipes et votre exploitant.

MANDATAIRE CEE

La préparation de la demande de prise en charge et le suivi du dossier CEE, selon les conditions de financement précisées dans votre offre.

> Deux expertises. Un interlocuteur. Un projet suivi.

VOTRE PROJET, NOTRE ENGAGEMENT

100 %
de prise en charge

0 € de reste à charge

Hybridation, déstratification et VMC : opérations éligibles et validées, selon devis. GTB : reste à charge à prévoir.

Passons à votre projet

À partir des informations disponibles et d'une visite technique, ECOCEO prépare une proposition adaptée à votre bâtiment.

Présentez votre bâtiment et ses horaires.

Adresse, activité, surfaces, consommations, équipements et contact technique permettent de préparer l'analyse. Plans et photographies complètent les informations disponibles.

01 89 47 99 00

SITE	EMAIL
www.ecoceo.fr	contact@ecoceo.fr

Paris

14 rue Charles V
75004 Paris
www.ecoceo.fr

Province

13 rue Lançon
69100 Villeurbanne

Visuels d'illustration, dont images générées par IA ; sans valeur de référence chantier.